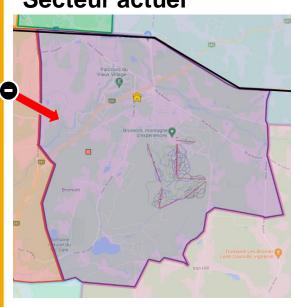
# Écoles visées par la révision des secteurs – Sud de l'autoroute 10



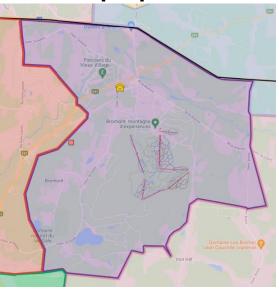
<sup>\*</sup> Les cartes sont présentées à titre indicatif seulement afin de faciliter la compréhension de tous. En cas de disparité avec la version officielle de Géobus, cette dernière a priorité.

### École De la Chantignole

#### **Secteur actuel**



### Secteur proposé

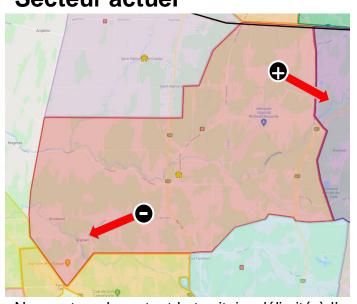


La portion de territoire délimitée par le chemin de Granby, les rues Bérard, des Pins, le chemin des Carrières, du Pacifique Ouest, Shefford, Bedford, de Soulanges, ainsi que la section ceinturée par la route Pierre-Laporte (sans inclure cette dernière) a été retranchée du secteur de l'école de la Chantignole pour être ajoutée au secteur de l'école Saint-Vincent-Ferrier.

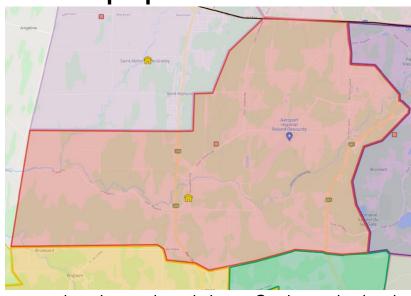


### École Saint-Vincent-Ferrier

#### **Secteur actuel**



#### Secteur proposé



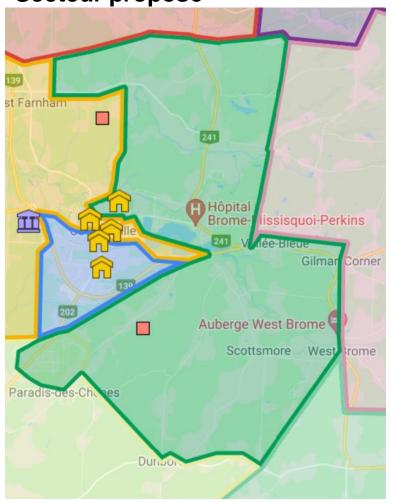
Nous retranchons tout le territoire délimité à l'ouest et au nord par les portions de la rue Gordon et du chemin Gaudreau qui rejoignent la limite de la municipalité de Brigham, le chemin Brookport, la rue Lawrence, le segment de l'avenue Des Érables qui s'arrête à la croisée du chemin Fordyce. De ce point, on trace la frontière est en tirant une ligne imaginaire qui rejoint la route 139 sans pour autant l'inclure. Nous retranchons aussi le secteur des rues Dion, Barrand et Jones. Nous retirons aussi toute la portion sud qui comprend le chemin Hallé, les rues Pascal, Simon ainsi que le chemin des Érables jusqu'au chemin Miltimore.

La portion de territoire délimitée par le chemin de Granby, les rues Bérard, des Pins, le chemin des Carrières, du Pacifique Ouest, Shefford, Bedford, de Soulanges, ainsi que la section ceinturée par la route Pierre-Laporte (sans l'inclure) est ajoutée au secteur proposé.



### École rue Nord (nouvelle école)

Secteur proposé



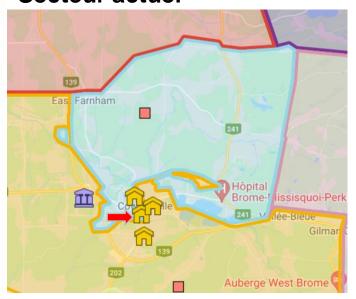
La portion du chemin Choinière comprise entre le chemin Nord et le boulevard Pierre-Laporte de même que celle du chemin Farr entre le chemin de Gaspé et la limite de Knowlton constituent la frontière au nord. À l'est on suit la limite de l'école Saint-Édouard, on contourne le chemin de Knowlton (139) en l'induant de même que la rue France. On poursuit en longeant le chemin de West Brome et on descend jusqu'à la frontière de Sutton. De ce point on rejoint le chemin Miltimore en ayant soin de l'inclure. Depuis l'intersection des chemins Miltimore et Favreau on trace la limite sud en contournant et excluant le chemin Favreau. À la croisée des chemins Beattie et Favreau on trace une ligne imaginaire pour atteindre la croisée des chemins Vail et Fitchett, on ajoute tout le secteur compris entre Principale de Montmagny et Daigle-Aqua (communément appelé Prairie Beach). On remonte en suivant le chemin Vail jusqu'à la jonction de Scottmore, on ajoute la petite portion de Jean-Jacques-Bertrand qui rejoint la rue Hillcrest. À partir de la jonction de ces rues, on trace une ligne pour rejoindre le coin de Désourdy et Davignon. De cet endroit, on trace une ligne pour atteindre la jonction de Principale et James. On remonte jusqu'à Dieppe en excluant cette petite portion de la rue Principale et on englobe toute la portion localisée au nord de Dieppe à l'est d'Albert et au sud de Jean-Talon (en les excluant). À cette hauteur on poursuit en

remontant toute la rue Nord, on ajoute le segment de Hallé compris entre Nord et Horner et finalement on rejoint l'intersection de Nord et Choinière.

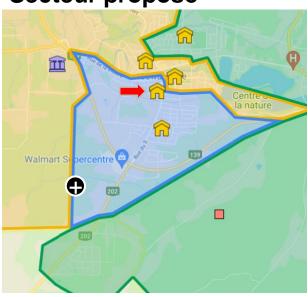
Centre
de services scolaire
du Val-des-Cerfs
Québec \* \*

### École Sainte-Thérèse

#### Secteur actuel



### Secteur proposé



Au nord le secteur est délimité par la portion de la rue de la Rivière comprise entre Jean-Jacques-Bertrand et la rue Sud (en l'excluant). Depuis cette jonction on rejoint celle de Davignon et du Sud, on contourne Davignon, Buzzell ainsi que toute la section de Church à l'est de Buzzell pour se rendre jusqu'à la jonction de Jean-Jacques-Bertrand et Church. De là on se rend jusqu'au coin de Scottsmore et Vail on longe ce dernier sans l'inclure et on trace une ligne pour atteindre le coin de Daigle-Aqua et Principale (en les excluant ainsi que les rues avoisinantes) (secteur

communément appelé Prairie Beach). Puis on remonte pour ajouter le secteur d'Orléans, on exclut la rue Des Noyers pour atteindre le coin Des Textiles et Jean-Jacques-Bertrand, finalement on contourne ce dernier pour atteindre la jonction de la rue de la Rivière.

### École Saint-Léon / J.B.H. Larocque

#### Secteur actuel



Secteur proposé

Brigham

Brigham

Cer \*\*

Béranger

Auberg

Le secteur est délimité au nord par la portion du chemin Gordon qui se termine à limite de Farnham, les chemins Brookport, Lawrence et l'avenue des Érables jusqu'à la jonction du chemin Fordyce. De ce point on débute la frontière est en rejoignant le coin de la rue Hall et de la route 139 en incluant le secteur de Jones, Barrand et Dion. À partir de cet endroit on longe la rue Hall et le chemin Hallé jusqu'au chemin Nord sans les inclure. La frontière est débute au coin de Hallé et Nord, on suit sans l'inclure ce chemin jusqu'à la hauteur du secteur de rues Iberville, Vaudreuil et Dion. On contourne ces rues pour rejoindre et ajouter la rue Albert en englobant au passage tout le développement comprenant les rues Chambly, Sillery, Jean-Talon. À cela s'ajoute ensuite tout le boulevard De Dieppe jusqu'à la rue James. De cette intersection on trace une ligne pour atteindre le coin de Désourdy et Davignon puis on la prolonge jusqu'à Hillcrest et du Lac. À partir de cet endroit, nous revenons avec les rues du Lac, Church jusqu'à Buzell inclusivement et on ferme la pointe avec le petit segment de la rue Davignon. La portion de la rue Rivière entre Jean-Jacques-Bertrand et du Sud est exclue du territoire (et appartient à Sainte-Thérèse). Cependant, toutes les rues localisées au nord de Rivière font partie du secteur. Fait aussi partie du secteur le troncon du boulevard Jean-Jacques-Bertrand qui s'arrête au coin de la rue des Textiles de même que le secteur qui part de Beaumont et se rend jusqu'au chemin Lebeau (près de M-V). Aussi, en partant de la jonction de Beaumont et des Textiles on trace une ligne qui contourne Orléans et Miner et qui rejoint les limites municipales. La frontière sud suit ces limites en incluant le rang St-Joseph jusqu'à l'intersection de Janecek. On suit ensuite les frontières de l'école de la Clé-des-Champs pour remonter vers le nord. On suit la route 104 jusqu'au 10ième rang, on descend celui-ci pour inclure le chemin Pilon (1er rang) sans toutefois dépasser la limite de Saint-Ignace-de-Stanbridge. Finalement on longe les limites municipales en incluant une portion du rang Gingras (à l'est de la limite) et on

remonte jusqu'au chemin Gordon.

Centre de services scolaire

du Val-des-Cerfs Québec

## Écoles non visées par la proposition

- École Centrale
- École de l'Assomption
- École Saint-Romuald
- École Saint-Joseph (N.-D.-de-Stanbridge)
- École Notre-Dame-de-Lourdes
- École du Premier-Envol
- École Saint-Jacques
- École Mgr-Desranleau (primaire)
- École Mgr-Douville
- École Saint-François-d'Assise
- École de la Clé-des-Champs
- École de Sutton
- École Saint-Édouard
- École Curé-A.-Petit

